

Velleron : guerre judiciaire sur le projet de la Grande Bastide et ses 200 nouveaux logements

Territoires - Publié le 21 janvier 2025 à 11h10, par Emmanuel Brugvin - Correspondant

Rebond dans l'affaire de la Grande Bastide, à Velleron. Le tribunal administratif de Nîmes annule une décision préfectorale.



Une manifestation d'élus et de citoyens a mobilisé 500 personnes qui ont formé un "non" humain contre le projet de construction de 200 logements : Grande Bastide, à Velleron. (© Michel Bost)

A Velleron, commune de 3 138 habitants convoitée pour son environnement privilégié près de l'Isle-sur-la-Sorgue et les Monts de Vaucluse, une bataille fait rage autour d'un **projet immobilier**.

D'une part, deux promoteurs, **Hectare** et **Angelotti** (Béziers), souhaitent **construire 200 logements**, chemin de la Grande Bastide, à l'entrée du village. De l'autre, la majorité municipale et un collectif d'habitants s'y opposent fermement depuis plusieurs années. En avril 2022, le préfet de Vaucluse, **Bertrand Gaume**, avait aussi pris un arrêté pour **suspendre les travaux** en avançant la présence du **lézard ocellé** sur les lieux, espèce protégée depuis 1993. Une première victoire pour les opposants au projet. Mais, dans sa décision du 31 décembre 2024, le tribunal administratif de Nîmes estime qu'il n'y a pas de preuves de la présence de cet animal et qu'il n'y a pas besoin de dérogation "espèces protégées". **Et d'annuler l'arrêté préfectoral du 15 avril 2022**. La mairie et les trois préfets successifs, constants dans leur opposition au projet, vont faire appel.

Des vidéos pour prouver la présence du lézard occélé à Velleron

Philippe Armengol, le maire de Velleron, vice-président du Grand Avignon délégué à la transition écologique, eau, air et biodiversité, soutenu par des célébrités comme Renaud, Grand Corps Malade, ou Cécile Bois (Candice Renoir), exprime son étonnement : « *Les enjeux environnementaux sont bien réels sur le site, mais l'arrêté était très restrictif puisqu'il ne concernait que la présence du lézard* ».

Les opposants craignent la perte d'un environnement naturel et une hausse de 20 % en deux ans de la population quand le Sraddet évalue la trajectoire de **croissance démographique** à 1,3 %. Philippe Armengol évalue la charge supplémentaire de 7 M€ d'équipements sur un budget communal de 3,5 M€ « *financée par une augmentation de 40 % des impôts locaux* ». Des opposants dénoncent la partialité de l'étude sur le lézard ocellé « *diligentée par les promoteurs sur laquelle s'appuie la justice* » et ont **réalisé des vidéos** prouvant la présence du squamate.

500 personnes pour dire "non" au projet de la Grande Bastide à Velleron

"L'**Arrêté interruptif des travaux** annulé (AIT), le chantier pourrait reprendre. Le projet s'étend sur une propriété nord-est du village seulement occupée par une bastide et un étang de 2 700 m² asséché en 2018. Les promoteurs comptent y réaliser 26 000 m² de plancher répartis sur 141 lots entre 250 m² et 500 m². La modification du PLU de 2017 sous l'ancien maire, décédé depuis, a permis de rendre **urbanisable** 7 hectares de zone naturelle préservée appartenant, aujourd'hui encore, au même propriétaire, un professionnel du BTP.

L'opposition au projet avait rassemblé 500 personnes en décembre dernier. Dans la manifestation, des habitants, le collectif **Les Colibris**, les maires de Velleron et certains des alentours comme Serge Andrieu (Carpentras), Max Raspail, un sénateur, des élus du Parc naturel régional du Ventoux... qui avaient formé un "Non" humain, filmé par drone.

Cet affrontement soulève un problème de fond dans le Vaucluse, entre préservation du cadre de vie et des finances publiques locales et réponse à une forte demande de nouveaux logements.